

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 26 JUIN 2024

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 20 (dont 1 suppléant)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

Le 26 juin 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Jean-Claude BERGER SABBATEL (suppléant)

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Thierry GAIDE

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Lionel ARPIN

EXCUSÉS

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Sééz : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance

2024-99

**CONVENTION DE PARTENARIAT pour la coproduction du spectacle
« Ecran total » de la compagnie DCA**

La communauté de communes de Haute-Tarentaise s'est engagée à coproduire un événement culturel majeur pour le rayonnement touristique de la destination Haute Tarentaise Vanoise : un spectacle-performance de Philippe Decouflé et la Compagnie DCA. Ce spectacle est prévu le 13 juillet 2024 au bord du lac de Tignes. Ce spectacle s'inscrit dans le cadre de la saison culturelle estivale que la communauté de communes développe en lien avec les communes du territoire, en développant l'attractivité touristique de la Haute Tarentaise Vanoise.

Le partenaire s'est engagé en tant que partenaire principal du projet pour accueillir et mettre en œuvre la manifestation sur le territoire de la commune de Tignes.

Les modalités d'accueil de la Compagnie DCA ont été convenues entre la CCHT, le partenaire et la Compagnie DCA.

Le partenaire s'engage à contractualiser avec la compagnie DCA pour mettre en œuvre et assurer l'accueil du spectacle.

La convention de partenariat 2024, annexée à la présente délibération, fixe les conditions de collaboration entre la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et la S.E.M. Tignes Développement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et Tignes Développement ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Yannick AMET

Président



CONVENTION

Convention de partenariat pour la coproduction du spectacle « Ecran total » de la Compagnie DCA

ENTRE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité, désignée sous le sigle CCHT,

D'une part

ET

La S.E.M. Tignes Développement, représentée par son Directeur, Monsieur Frédéric PORTE, dûment habilité, désigné sous le terme « Partenaire »,

► **PRÉAMBULE**

La CCHT s'est engagée à coproduire un événement culturel majeur pour le rayonnement touristique de la destination Haute Tarentaise Vanoise : un spectacle-performance de Philippe Decouflé et la Compagnie DCA. Ce spectacle est prévu le 13 juillet 2024 au bord du lac de Tignes. Ce spectacle s'inscrit dans le cadre de la saison culturelle estivale que la communauté de communes développe en lien avec les communes du territoire, en développant l'attractivité touristique de la Haute Tarentaise Vanoise.

Le partenaire s'est engagé en tant que partenaire principal du projet pour accueillir et mettre en œuvre la manifestation sur le territoire de la commune de Tignes.

Les modalités d'accueil de la Compagnie DCA ont été convenues entre la CCHT, le partenaire et la Compagnie DCA.

Le partenaire s'engage à contractualiser avec la compagnie DCA pour mettre en œuvre et assurer l'accueil du spectacle.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

► **ARTICLE 1 – Modalités de coproduction**

Les modalités relatives à la coproduction du spectacle ont été convenues entre la CCHT et le partenaire. La répartition des coûts a été fixée comme ceci :

Pour la CCHT

- Prise en charge à 50% du cachet artistique soit un montant de 21 000 euros ttc
- Prise en charge de l'ensemble des frais techniques complémentaires (scène, régie son et lumière, contrôle), soit un coût prévisionnel de 12 665.8 euros ttc
- Prise en charge du gardiennage de la scène la nuit du 12 au 13 juillet, soit un coût prévisionnel de 540 euros ttc
- Prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de la compagnie DCA (19 personnes) du 9 au 14 juillet, ainsi qu'un cocktail dinatoire d'après-spectacle réunissant la compagnie et les acteurs locaux, soit un coût prévisionnel de 14 127.39 euros ttc
- La coproduction artistique de la manifestation, en lien avec l'agence « 2C Production », pour un montant de 4000 euros ttc
- La mise en œuvre d'un service de bus au départ des communes du territoire afin de faciliter le déplacement intra-vallée, soit un coût prévisionnel de XX euros
- La captation vidéo du spectacle, soit un coût prévisionnel de XX euros
- Tout frais supplémentaire nécessaire à assurer la communication du spectacle et la promotion du territoire

Pour le partenaire

- Prise en charge à 50% du cachet artistique soit un montant de 21 000 euros ttc
- Mise à disposition des lieux et du matériel technique nécessaires à l'accueil de la manifestation, y compris les répétitions de la compagnie et les espaces de loges : zone scénique au bord du lac de Tignes, matériel et locaux situés à Tignespace
- Mise à disposition du personnel nécessaire à l'accueil de la manifestation, des artistes et de l'équipe technique pendant la préparation de la manifestation, la tenue du spectacle et la période d'accueil de la compagnie DCA (régisseurs, techniciens sons et lumières, accueil artistes, accueil publics, communication, ...)
- Le règlement des taxes (SACD, SACEM, ...) relatives à la tenue de la manifestation, soit un coût prévisionnel de 6330 euros.

► **ARTICLE 2 - Modalités de règlement**

Les dépenses relatives à la production du spectacle ont été évaluées financièrement et réparties entre la CCHT et le partenaire comme décrit ci-dessus.

Une partie des frais pris en charge par la CCHT seront mandatés auprès du partenaire, chargé de les exécuter pour assurer le bon déroulement de la manifestation, à savoir :

- Le règlement du cachet artistique auprès de la compagnie DCA, soit un montant de 21 000 euros ttc pour la CCHT
- Le règlement des frais techniques, soit un coût prévisionnel de 12 665.8 euros ttc
- Le gardiennage de la scène, soit un coût prévisionnel de 540 euros ttc

- Les frais de déplacement, hébergement et restauration, soit un coût prévisionnel de 14 127.39 euros ttc

Aussi le coproducteur s'engage à mandater la somme de 48 333.19 euros auprès du partenaire afin d'exécuter le budget nécessaire à ces postes de dépenses.

Afin d'assurer le bon déroulement de l'événement, il est proposé un versement de ce montant en 2 phases :

- 50% à la notification de la délibération
- 50% après la réalisation de la manifestation sur présentation du bilan budgétaire réalisé.

Fait en deux exemplaires originaux, destinés aux deux parties signataires.

La S.E.M. Tignes Développement

Monsieur Frédéric PORTE,

Directeur

A _____, le _____

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise

Monsieur Yannick AMET,

Président

A _____, le _____

